Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260914-D_2026_96-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
8 septembre 2026

Affichage :
Du 18 septembre au 17 décembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 23

L'an deux mil vingt-six, le quatorze septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le huit septembre conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Delphine SIRERA, Jean-Michel ENNESSER, Yohann RADIN, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Maryse AUDRAN, Dominique CANNESSON, Pascal THEVENON, Romain COLLIGNON, Romain GUENO, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Jérémie NOGUES ; Maëlenn LE GUEN, Elisabeth PANARDIE
ABSENT (E) : Julie ORAIN
PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Jérémie NOGUES a donné pouvoir à Stéphanie BON
Maëlenn LE GUEN a donné pouvoir à Delphine SIRERA
Elisabeth PANARDIE a donné pouvoir à Espérance NIYUNGEKO
SECRETAIRE : Marjorie SOURNAC LEMOINE

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026 – 096 AMENAGEMENT URBAIN
Cession Foncière, 18 route de Nantes
Parcelle AK 0356 Médiathèque et salle Renaissance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission « Urbanisme - Cadre de Vie – Ecologie » en date du 1er septembre 2026,

Après la livraison du bâtiment de la Mine et nouvelle médiathèque, les locaux de l'actuelle médiathèque et salle Renaissance seront libérés et mis en vente pour un projet de revalorisation immobilière.

Des contraintes existent sur la parcelle, tels que 2 droits de passage pour des parcelles limitrophes, le classement 2 étoiles au PLUI du bâtiment de la Médiathèque et l'avis de France Domaine sur la valeur vénale du bien d'un montant de 300 000 € en date du 30/01/2023 doit être actualisé.

Dans ce cadre, la municipalité a été sollicitée par M Pierre-Jean GUIHENEUF, qui souhaite acquérir cette parcelle. Accompagné par un investisseur privé, son projet est d'y installer les locaux de l'étude notariale et de créer des logements ou locaux d'activités en extension.

Il a présenté son projet d'acquisition de ces deux biens, lors de la commission d'Urbanisme du 1er septembre 2026.

La décision définitive et les modalités de cession seront présentées dans un prochain Conseil municipal après réception du nouvel avis des Domaines et de l'avant-projet d'aménagement.

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260914-D_2026_96-DE

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, 20 voix pour, 6 abstentions (Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE) :

APPROUVE l'accord de principe pour le projet de cession de la parcelle AK 356, située 18 Route de Nantes à M Pierre-Jean GUIHENEUF pour y installer les locaux de l'étude notariale et créer des logements ou locaux d'activités en extension

PRECISE que la cession définitive et les modalités de cession feront l'objet d'une nouvelle délibération après obtention de l'av is des domaines et du projet définitif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour préparer la vente.

Pour copie conforme, en Mairie, le 15 septembre 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

MAIRIE DE PONT-PEAN
et-Vilaine